

den Herrn Departementschef gebeten, uns hierzu einige Unterlagen zur Verfügung zu stellen. Die heutige Lösung ist dieselbe, wie sie während Jahren, vielleicht sogar während Jahrzehnten, unverändert gehandhabt wurde. Die Botschaft lässt uns wissen, dass die Delegation des Bundesrates für auswärtige Angelegenheiten zum Schluss gekommen sei, die geltende Praxis nicht zu ändern (Botschaft Seite 9).

4. Die Begründung für die heutige Darlehensleistung des Bundes, aber auch für alle früheren Leistungen an die FIPOI, liegt im aussen- und innenpolitischen Bereich. Es liegt nämlich in unserem aussenpolitischen Interesse und ist ein Teil unseres politischen Handelns, den internationalen Organisations Gebäulichkeiten zur Verfügung zu stellen. Das ist erst recht notwendig, wenn wir an der internationalen Bedeutung unserer schönen Stadt Genf festhalten wollen. Die Vorlage ist aber auch innenpolitisch motiviert, indem wir die Last, die der Stadt und dem Kanton Genf obliegt, durch solche präferenziellen, zinsgünstigen Darlehen etwas lindern.

Die Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig, auf das Geschäft einzutreten und dem Bundesbeschluss zuzustimmen.

M. Aubert, conseiller fédéral: Je n'ai pas grand-chose à ajouter au rapport qui vient de vous être présenté. Je crois que nous n'avons plus à vous présenter le CERN ou la FIPOI. Le rapporteur a parfaitement rappelé que notre appui à la FIPOI est un élément de notre politique étrangère, de notre politique d'accueil et de soutien aux organisations internationales. C'est également le moyen de maintenir le rôle et la position uniques de Genève.

La FIPOI est en quelque sorte un intermédiaire entre les organisations internationales et la Confédération. Elle vient de fêter son 20^e anniversaire et, vendredi dernier, le CERN fêtait son 30^e anniversaire en présence du roi Juan Carlos d'Espagne, qui saluait la réintégration de l'Espagne dans cette organisation, qui compte treize Etats depuis le mois de novembre 1983.

Vous l'avez relevé, Monsieur Muheim, le profit que la Suisse retire du CERN est important sur le plan scientifique, en ce sens que pratiquement tous les physiciens de nos universités et de nos écoles polytechniques fédérales ont participé à des recherches de cette organisation. D'autre part, nous en retirons un profit économique évident. En 1983, le CERN a commandé pour 85 millions de francs d'appareils et de machines suisses. Depuis sa création, en 1952, il a déjà acheté pour plus de 1,5 milliard de matériel suisse. Il a également été établi par le Service cantonal de statistique de Genève que, pratiquement, les 50 pour cent des salaires versés aux fonctionnaires du CERN sont dépensés en Suisse, ce qui représente une somme d'environ 165 millions de francs par année. Nous pouvons constater par là que cette organisation donne beaucoup plus à la Suisse que la Suisse n'en retire.

J'ajouterai un détail, sur une question posée à la commission, concernant le montant des intérêts des prêts accordés par la Confédération à la FIPOI et par cette dernière aux organisations demanderesse de ces subventions. Le taux de 3 pour cent peut être augmenté d'un demi pour cent lorsque le taux d'intérêt des emprunts de la Confédération dépasse 5 pour cent. Cette augmentation est prévue dans les contrats de droit privé qui sont conclus entre la FIPOI et les organisations intéressées.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Gesamtberatung – Traitement global du projet

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Titre et préambule, art. 1 et 2

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 35 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

84.044

Botschaft in Tokio. Zusatzkredit Ambassade à Tokio. Crédit additionnel

Botschaft und Beschlussentwurf vom 16. Mai 1984 (BBI II, 674)
Message et projet d'arrêté du 16 mai 1984 (FF II, 698)

Antrag der Kommission

Eintreten und Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Entrer en matière et adhérer au projet du Conseil fédéral

Muheim, Berichterstatter: Die Kommission beantragt Ihnen Eintreten und Genehmigung des Zusatzkredites *in globo*. Gestützt auf eine Botschaft vom April 1980 haben die eidgenössischen Räte im Dezember desselben Jahres für ein Residenzgebäude in Tokio ungefähr 5,12 Millionen als Verpflichtungskredit zugesprochen. Das Gebäude wurde erstellt. Die Wechselkursrelation Schweizer Franken–japanischer Yen hat sich in der Zwischenzeit zum Nachteil unserer Währung entwickelt. Die Kommission hat sich eingehend mit den tatsächlichen Kursen in jener Zeitperiode auseinandergesetzt, in der die Zahlungen zu erbringen waren. Wir mussten dabei feststellen, dass in der durchschnittlichen Höhe von etwas über 20 Prozent tatsächlich eine Steigerung des Yen in Kauf genommen werden musste, dies im Vergleich mit der Wechselkursannahme zum Zeitpunkt der Ausarbeitung der Botschaft. Diese Wechselkursentwicklung macht einen Zusatzkredit in der nicht geringen Höhe von 1,09 Millionen erforderlich. Das sind, wie Sie selbst rechnen können, etwas mehr als 20 Prozent, also tatsächlich jener Prozentsatz, der der Wechselkursveränderung entspricht. Ihre Kommission – und damit trage ich einige kritische Betrachtungen vor – hat diesen Zusatzkredit zum Anlass genommen, um eine abgerundete Diskussion über das Problem zu führen, wie – ganz allgemein – im Ausland Botschaftsgebäulichkeiten erstellt werden und was für Kritiken sich dabei einstellen können. Es wurde unter anderem die Meinung geäußert, dass man bei den Mobiliarkosten zurückhaltend, also mehr typisch schweizerisch sein und nicht in Luxus machen soll. Wir haben auch die Auffassung, dass, wenn man im Ausland Bauten an Generalunternehmer vergibt, das zu Festpreisen geschehen sollte, wobei natürlich auch im Ausland der Markt das letzte Wort hat, ob das überhaupt möglich ist oder nicht. Ganz allgemein wurde in bezug auf die Gebäulichkeiten die Meinung vertreten, es sei vermehrt schweizerische Zurückhaltung zu üben. Ärmlichkeit wünschen wir auch hier nicht. Aber auch ein Nachahmen anderer Staaten, die nicht zuletzt bei Botschaftsgebäuden recht oft mehr nach aussen scheinen, als sie es wirtschaftlich nach innen sind, ist keineswegs erwünscht. Das Problem der Kursabsicherung haben wir kurz angesprochen. Wir vertreten die Auffassung, dass sich der Bundesrat mit dieser Frage wieder einmal auseinandersetzen sollte. Das ist eine allgemein recht heikle Problematik, die keineswegs nur das Departement des Herrn Bundesrat Aubert berührt. Auch Probleme, die im EMD in grossem Stil und mit grosser Tragweite sich zeigen, fallen darunter. Wir meinen, man sollte nicht einfach sagen: Der Bund sichert nicht ab – fast im Sinn einer biblischen Aussage: unverrückbar und gemauert. Man sollte vielleicht die einzelnen Fälle entsprechenden Gegebenheiten, nach Rücksprache mit Bankfachleuten, mit Herren der Nationalbank usw., jeweils einzeln diskutieren und entscheiden. Das ist unser Wunsch an den Bundesrat. Wenn ich schon bei den kritischen Bemerkungen bin, möchte ich noch beifügen: Wir haben auch das Verhältnis zwischen den Mietkosten, wenn wir im Ausland für unsere Büros Mietverträge abschliessen, was sehr oft enorme Kosten verursacht, und den Erstellungskosten bundeseige-

ner Gebäulichkeiten, was sehr oft günstiger ist, analysiert. Diese Rechnung soll aber von Fall zu Fall immer wieder neu und im konkreten Einzelfall gemacht werden.

Wir meinen auch, dass der Unterhaltsfreundlichkeit und den Betriebskosten schon beim Erstellen der Baute Rechnung zu tragen ist. Sie wissen: Jedes neue Gebäude wird normalerweise mehr Betriebskosten verursachen, weil grössere Räume da sind, während die Bautechnik und die Bauqualität verhindern sollen, dass am Schluss die Rechnung als Ganzes nicht ungünstiger ausfällt.

Schliesslich sei noch bemerkt, dass wir nach wie vor wünschen, wie es bis heute üblich war, dass auch bei diesen Krediten prinzipiell kein Vorrat einzurechnen ist, wohl aber eine kleine Reserveposition in der Höhe von etwa 5 Prozent und in Ausnahmefällen von 10 Prozent auszuweisen ist, dass wir vom Parlament aus es indessen vorziehen, wenn man uns jeweils neue Vorlagen als Zusatzkredit unterbreitet. Dies verbessert die Kontrolle durch das Parlament.

Mit diesen paar Bemerkungen glaube ich, die Kommissionsverhandlungen dargelegt zu haben. Ich wiederhole den Antrag: Eintreten und Genehmigung *in globo*.

M. Aubert, conseiller fédéral: Il n'est jamais très agréable pour un conseiller fédéral de présenter au Parlement des demandes de crédit supplémentaires. Il me semble que ces demandes de «Zusatzkredite» deviennent un peu la règle dans nos constructions à l'étranger.

Je remercie le rapporteur d'avoir rappelé que l'Office des constructions fédérales ne dépend pas du Département fédéral des affaires étrangères, et que si c'est la Commission des affaires étrangères qui a été appelée à s'en occuper, comme, d'une façon générale, de toutes les constructions d'ambassades, c'est parce que celles-ci, comme le personnel qu'elles abritent, dépendent du Département des affaires étrangères. Le Département des finances est concerné également, notamment lorsqu'il s'agit d'éviter de subir les conséquences des risques de change.

J'aimerais vous donner connaissance d'une réponse du 5 février 1982 de l'Administration fédérale des finances à une demande d'examen de ce problème de couverture du risque de change. Je cite: «Il va sans dire que depuis la mise en flottement des monnaies, l'acquisition de devises pour les paiements des offices à l'étranger est devenue une tâche pleine d'aléas. En effet, ni l'administration fédérale ni la Banque nationale ni les banques ne sont en mesure de prévoir avec une précision suffisante le sens, l'amplitude et le déclenchement des mouvements des cours de change. Devant cette incertitude, nous, administration fédérale des finances, avons décidé de nous en tenir à une règle unique dont l'application systématique garantit que dans l'ensemble et à long terme la Confédération ne sera pas perdante dans ses transactions en devises. Nous avions à cet égard le choix entre deux solutions. La première solution consistait à couvrir systématiquement toutes les échéances contre le risque de change, la seconde à acheter systématiquement les devises au moment de l'échéance. Nous avons finalement retenu la seconde solution, que nous appliquons depuis 1979 avec l'approbation expresse de la Commission des finances. Diverses considérations ont plaidé en ce sens: le franc peut être considéré comme une monnaie forte qui tend à s'apprécier par rapport aux autres monnaies. Ensuite c'est la simplicité administrative de la seconde solution qui, contrairement à la première, ne nécessite ni la mise sur pied d'un lourd système d'information portant sur l'ensemble des transactions de la Confédération avec l'étranger ni le développement d'un service spécialisé dans la gestion de divers portefeuilles en devises.»

Et ici l'Administration fédérale des finances mentionne pour mémoire les expériences cuisantes faites par le Groupement de l'armement, lorsqu'il avait requis une assurance de change pour l'acquisition d'une série de «Tiger» et de «Dragon». Elle signale aussi que la plupart des pays appliquent la seconde solution.

«Nous sommes convaincus, ajoute-t-elle, que rien ne saurait mettre davantage en péril les intérêts de la Confédération

que de passer sans cesse d'une solution à l'autre sur des bases qui, dans le domaine des changes, demeurent le plus souvent incertaines.» Toutefois, l'Administration fédérale des finances admet «qu'il serait peu sage d'exclure à tout prix une exception – sous la forme d'une opération de «hedging» de la Trésorerie – s'il devient absolument manifeste qu'une monnaie va s'apprécier. Mais nous avons appris à nous méfier de ces évidences. Pour citer un exemple: si nous avons procédé le 8 décembre 1980 – date de l'adoption de l'arrêté fédéral relatif à la construction de la nouvelle résidence à Tokyo –, à un achat de monnaie japonaise pour la contre-valeur des dépenses à engager au Japon, soit 4 649 000 francs, nous aurions obtenu 547 millions de yen. A la fin de janvier de cette année, nous aurions obtenu 575 millions de yen pour le même montant de francs suisses. En d'autres termes, cette garantie de change aurait déjà coûté près d'un quart de million de francs à la Confédération et aux contribuables, sans compter la perte d'intérêts résultant du fait que la rémunération des dépôts en yen est inférieure à celle des dépôts en francs.»

Voilà les conclusions de l'Administration fédérale des finances. Nous sommes, pour notre part, prêts à prendre contact avec le Département de l'intérieur et avec l'Administration des finances pour réexaminer un certain nombre de cas sur lesquels vous aurez à vous prononcer bientôt.

Vous avez relevé très justement, Monsieur Muheim, le poids des frais de location d'immeubles à l'étranger par rapport au coût de construction d'un immeuble propriété de la Confédération. Sur ce point, je dois dire que le Conseil fédéral ne change pas de politique. A ma connaissance, il n'y a pas un seul exemple où nous aurions réalisé un gain, à moyen terme, en continuant de louer des immeubles à l'étranger plutôt que de construire. Dans certains pays les loyers doublent ou triplent, dans des délais très courts. Nous n'avons aucun contrôle sur ces loyers à la merci de la politique immobilière de certains pays.

Nous ne pouvons pas non plus abandonner nos ambassades et ne plus avoir de relations diplomatiques avec tel ou tel pays, simplement parce que les loyers ont augmenté. Le cas est bien entendu différent lorsque c'est la Confédération qui est propriétaire de ces immeubles. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devons poursuivre notre politique de construction ou d'achat.

Concernant les prix du mobilier, qui ont paru excessifs à certains d'entre vous, nous avons fait également quelques expériences. Nous avons voulu acheter bon marché des produits locaux, en particulier un mobilier japonais qui, non seulement, n'était pas très beau mais s'est avéré être de très mauvaise qualité et nous avons dû le remplacer après peu de temps. Dans des pays pluvieux, il n'est pas possible d'utiliser n'importe quel mobilier. Plus le climat est humide, plus le mobilier est cher. L'Office des constructions fédérales qui s'en occupe, doit acheter un mobilier qui soit solide et qui n'entraîne pas de nouveaux frais pour la Confédération, quelques années plus tard.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Gesamtberatung – Traitement global du projet

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Titre et préambule, art. 1 et 2

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussesentwurfes

35 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Nationalrat – Au Conseil national

Botschaft in Tokio. Zusatzkredit

Ambassade à Tokio. Crédit additionnel

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	84.044
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.09.1984 - 08:00
Date	
Data	
Seite	515-516
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 886

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.